



Non renouvellement cdd FPT

Par **flouxy**, le **15/06/2015 à 18:19**

Bonjour

Voici 3 ans (du 12/09/2012 au 31/08/2015) que j'accumule des contrats CDD dont le dernier qui arrive à échéance le 31/08/2015 d'une durée de 1 pour ce dernier.

quelles sont les procédures pour notifier mon non renouvellement ? Quel est mon préavis ? A quelle date dois je recevoir mon courrier AR ?

J'ai été embauchée au Cabinet sur un emploi "surcroît d'activité" qui se transforme en poste fixe cadre A

J'ai passé un entretien avec DRH/Dir Cab/Dir service et à ce jour je n'ai toujours pas nouvelle ?

Pourriez vous me dire si tout ça est bien réglé ???

Mille mercis d'avance

Par **P.M.**, le **15/06/2015 à 19:06**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Cela devrait dépendre de la rédaction du CDD et s'il indique une possibilité de renouvellement car dans ce cas ce serait la procédure prévue à l'art. 38 du [Décret n°88-145 du 15 février 1988](#)

...

Par **flouxy**, le **16/06/2015 à 10:52**

Bonjour et merci de votre réponse

Travaillant pour le cabinet, je ne peux pas me permettre de faire appel aux orga syndicales, l'info remonterait tout de suite au cab et mon hypothétique renouvellement de contrat deviendrait confettis !!

Cordialement

Par **P.M.**, le **16/06/2015 à 11:14**

Je ne vois pas pourquoi une simple consultation des organisations syndicales devraient remonter systématiquement au cabinet et de plus en quoi ce serait infamant...